



Cestas, le 25 septembre 2026

***LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2026***

Délibération n° 7/1. - Admission en non-valeurs de créances éteintes – Autorisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/2. - Actualisation de la participation pour l'assainissement collectif – Autorisation
Adoptée par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Groupe Demain Cestas)

Délibération n° 7/3. - Convention de mise à disposition d'emprises avec la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'implantation de vélos en libre-service et pour l'aménagement d'un abri vélo sécurisé – Autorisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/4. - Désignation d'un membre au sein de la Commission mutualisation et finances de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde - Autorisation
Monsieur Rodolphe TACHON du groupe Demain CESTAS a obtenu 5 voix, Madame Christelle TRINQUART du groupe Rassemblement Cestadais a obtenu 2 voix et Monsieur José CERVERA du groupe CESTAS de l'héritage à l'avenir a obtenu 26 voix. Monsieur José CERVERA est désigné pour siéger à la commission.

Délibération n° 7/5. - Désignation d'un référent déontologue de l' élu local - Autorisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/6. - Vente des parcelles cadastrées EK n°358 et n°362 au Toit Girondin – Autorisation
Adoptée par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Groupes Demain Cestas et Rassemblement Cestadais)

Délibération n° 7/7. - Avenant n°2 à la convention de mise à disposition précaire d'un terrain privé appartenant à la Commune avec la société FORETS ET JARDINS D'AQUITAINE - Autorisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/8. - Dates d'ouvertures dominicales 2027 - Autorisation
Adoptée par 29 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames BOSC-NOUQUERET et SILVESTRE, et Messieurs BOVA-SAINT-ANDRE et MOUSTIE)

Délibération n° 7/9. - Convention de partenariat avec l'association les Seins' Croyables dans le cadre d'octobre rose 2026 – Autorisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/10. - Création d'un emploi de responsable de crèche familiale et animatrice Relais Petite Enfance – Autorisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/11. - Création d'un emploi d'agent d'entretien de la piscine et des salles de sport – Autorisation

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/12. - Création d'un emploi de responsable ALSH - Autorisation

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/13. - ATEC GAMING INTERCO 2K27 – demande de subvention communale de 3 000 € pour le festival GAMING 2K27 de février 2027 – approbation du budget prévisionnel - Autorisation

Adoptée par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Groupes Demain Cestas et Rassemblement Cestadais)

Délibération n° 7/14. - Projet d'établissement de la crèche familiale – Modification

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/15. - Règlement de fonctionnement de la crèche familiale – Modification

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/16. - Règlement de fonctionnement de la micro-crèche PAS A PAS – Modification

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 7/17. - Convention de partenariat pour la promotion du don bénévole de sang et de plasma – label « commune partenaire du don de sang » - Autorisation

Adoptée par 32 voix POUR (Madame COMMARIEU ayant quitté la salle ne participe pas au vote)

Délibération n° 7/18. - Vente de documents de la médiathèque municipale lors d'une vente le samedi 5 décembre 2026 – Autorisation

Adoptée par 32 voix POUR (Madame COMMARIEU ayant quitté la salle ne participe pas au vote)

Délibération n° 7/19. - Signature d'une convention de partenariat avec le département de la Gironde pour l'opération CAP 33 pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

Communications :

- Présentation des rapports 2025 du délégataire sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif,

Il est pris acte à l'unanimité de la présentation des rapports

- Présentation des rapports 2025 du maire sur le prix et la qualité des services « Eau potable » « Assainissement » « Assainissement non-collectif »,

Il est pris acte à l'unanimité de la présentation des rapports

- Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.